

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUMBRES
EN DATE DU JEUDI 13 JUIN 2013**

Avant d'aborder l'ordre du jour de la réunion de Conseil Municipal, Madame le Maire a demandé de respecter une minute de silence en mémoire de Monsieur Pierre MAUROY, Premier Ministre de Monsieur François MITTERRAND de 1981 à 1984, décédé le 07 Juin 2013.

- **LE COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EST ADOPTE A L'UNANIMITE.**
- **COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE A PARTIR DE 2014 :**

En application de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nouvelle composition des EPCI à fiscalité propre doit être fixée à compter du prochain renouvellement des Conseils Municipaux.

Cette nouvelle composition est déterminée par accord local à la majorité qualifiée des communes membres, ou à défaut d'accord (et pour les communautés urbaines et métropoles) à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne en application des III à VI de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'article L.5211-6-1 I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 83 II de la Loi n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010,

Vu les propositions émanant du groupe de travail constitué par la Communauté de Communes du Pays de Lumbres,

Considérant que la Commune de Lumbres est membre de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres,

Considérant qu'au prochain renouvellement général des Conseils Municipaux, tous les EPCI à fiscalité propre changeront de nombre de conseillers et de répartition des sièges,

Considérant qu'en cas d'accord local, les communes membres doivent délibérer sur cette nouvelle composition avant le 31 Août 2013,

Considérant qu'en cas d'accord local, le nombre total de sièges ne peut excéder de plus de 25 % le nombre de sièges qui serait attribué en application de l'article L.5211-6-1 III et IV et que la répartition des sièges tient compte de la population de chaque commune,

Le nombre et la répartition suivante ont été approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal :

	COMMUNES	Population municipale	Nombre de sièges
1	ACQUIN-WESTBECOURT	684	2
2	AFFRINGUES	217	1
3	ALQUINES	865	2
4	AUDREHEM	484	1
5	BAYENGHEM-LES-SENINGHEM	331	1
6	BLEQUIN	435	1
7	BOISDINGHEM	231	1
8	BONNINGUES-LES-ARDRES	683	2
9	BOUVELINGHEM	245	1
10	CLERQUES	266	1
11	CLETY	672	2
12	COULOMBY	666	2
13	DOHEM	777	2
14	ELNES	915	2
15	ESCOEUILLES	449	1
16	ESQUERDES	1 571	3
17	HAUT-LOQUIN	160	1
18	JOURNY	273	1
19	LEDINGHEM	313	1
20	LEULINGHEM	230	1
21	LUMBRES	3 763	7
22	NIELLES-LES-BLEQUIN	875	2
23	OUVE-WIRQUIN	534	1
24	PIHEM	990	2
25	QUELMES	561	1
26	QUERCAMPS	278	1
27	REBERGUES	243	1
28	REMILLY-WIRQUIN	337	1
29	SENINGHEM	667	2
30	SETQUES	644	1
31	SURQUES	501	1
32	VAUDRINGHEM	485	1
33	WAVRANS-SUR-L'AA	1 328	3
34	WISMES	522	1

35	WISQUES	242	1
36	ZUDAUSQUES	838	2
TOTAL		23 275	57

- **ADOPTION, A L'UNANIMITE, DES TARIFS DES CANTINES SCOLAIRES :**

Les tarifs suivants seront applicables à partir du 1^{er} Septembre 2013 :

- Maternelles : 2,60 €
- Primaires : 2,84 €
- Non Lumbrois : 3,29 €
- Adultes : 4,00 €

- **ADOPTION, A L'UNANIMITE MOINS 3 ABSTENTIONS, DE LA SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION DU CLUB LEO LAGRANGE (BRIGADES DE L'AA)** d'un montant de 2.500 €.

- **ACCORD, A L'UNANIMITE, D'ADMISSION EN NON VALEUR** de recouvrement de diverses créances d'un montant de 171,75 €.

- **ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ENERGIE :**

La Fédération Départementale d'Energie a souhaité pouvoir accompagner ses communes membres en prenant en charge les aspects financiers et administratifs des marchés publics en rapport avec ses activités. C'est la raison pour laquelle les élus de la F.D.E. se sont prononcés pour la création d'une centrale d'achat.

Un avis favorable a été émis, à l'unanimité, à l'adhésion de la Commune de Lumbres à cette centrale d'achat. Une convention sera signée avec la F.D.E.

- **APPROBATION, A L'UNANIMITE, DU COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DE LA ZAC DES SARS AU 31/12/2012 :**

Par délibération en date du 24 Mai 2002, la Municipalité a confié à la SEPAC, reprise par la SEM Adévia (à compter du 31 Décembre 2008), l'aménagement de la ZAC des Sars par voie de convention publique d'aménagement à compter du 11 Juin 2002 pour une durée de 7 ans.

A partir du 11 Juin 2008, la convention a été renouvelée chaque année car les travaux n'étaient pas terminés et des compromis de vente étaient signés pour les terrains restant à vendre.

La convention d'aménagement s'achève donc le 12 Juin 2013.

A ce titre, la SEM Adévia a adressé pour approbation un compte-rendu financier comportant :

- un bilan financier actualisé,
- un plan de trésorerie.

Le bilan hors taxe actualisé à la fin de l'opération présente un total de **3.760.753 €** en recettes et **3.414.866 €** en dépenses. La participation de la Ville de Lumbres s'élève pour la totalité de l'opération à **0 € H.T.**

L'opération est clôturée à la date du 12 Juin 2013.

- **DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'AMENAGEMENT PAYSAGER ET SECURISE DES ESPACES PUBLICS EN CENTRE-VILLE :**

Le projet concernant l'aménagement paysager et sécurisé de l'espace public en centre-ville, notamment aux abords de l'église, consiste à accompagner les travaux de restauration de l'église et la construction des salles diocésaines.

La déconstruction du presbytère est envisagée compte tenu de son très mauvais état et du coût onéreux de sa rénovation.

Le terrain est terrassé de façon à constituer une plate forme, au même niveau que le trottoir, davantage ouverte vers la ville.

La plate forme accueillera un jardin public ou square conçu en « jardin de curé » faisant ainsi référence à la mémoire du lieu.

Le parvis, quant à lui, et son escalier seront reconstruits. Situé dans l'axe visuel de la Rue Broncquart, l'escalier sera plus ouvert, offrant un certain intérêt à la perspective vers l'église.

Côté Ouest, le haut mur de soutènement sera arasé à la côte de 30 cm et le terrassement du talus façon glacis végétal permet d'ouvrir la rue vers l'église.

Un piétonnier reliera le petit parking de 7 places au parvis. Il aura pour particularité de souligner les contreforts de l'église par une alternance de bande de béton et de largeurs différentes.

Des bancs de béton viendront agrémenter cet espace.

Le coût prévisionnel global de l'opération s'élève à environ **497.693,50 H.T.** (hors honoraires et frais d'études).

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité :

- de réaliser les travaux concourant à l'aménagement paysager et sécurisé de l'espace public en centre-ville,
- de solliciter une subvention au titre du dispositif régional des pays et donc de déposer un dossier de demande de subvention complet,
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes pièces nécessaires à cette opération.

- **ACCORD, A L'UNANIMITE, D'UNE AUTORISATION DE PASSAGE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL** pour Monsieur Gérard COFFIN demeurant 35, Rue Henri Russel à Lumbres afin de pouvoir accéder à la parcelle cadastrée Section D n° 135 dont il est le propriétaire. Ce dernier aura à sa charge la réalisation de cet accès et son entretien.

- **APPROBATION, A L'UNANIMITE, DE L'ATTRIBUTION DE LA D.E.T.R. POUR LA CREATION DE CLASSES A L'ECOLE ROGER SALENGRO :**

Monsieur le Préfet a décidé d'attribuer au titre de la D.E.T.R. une subvention d'un montant de **163.066,34 €** pour la construction de nouvelles classes à l'école Roger Salengro.

Cependant, pour pouvoir bénéficier de celle-ci, les services de la Préfecture doivent être destinataires pour le 13 Septembre 2013 de l'acte d'engagement avec les différentes entreprises et précisant le montant des travaux.

La transmission de ces documents conditionne la décision définitive d'attribution de subvention.

La maîtrise d'œuvre sera confiée à Monsieur PENNINCK, Architecte à Ecques et Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

- **MODIFICATION DES RYTHMES SCOLAIRES :**

Suite à la décision de reporter à la rentrée 2014 la modification des rythmes scolaires et afin de préparer celle-ci, des réunions ont d'ores et déjà eu lieu avec les directeurs d'école et la Commission Enseignement.

Un questionnaire sera distribué aux parents d'élèves afin de connaître leur avis et leurs attentes liées à ces modifications. Les Présidents d'Associations Locales seront aussi associés à cette réflexion. Il sera aussi proposé de prendre contact avec la Fédération Léo Lagrange et les Francas.

Un avis favorable a été émis, à l'unanimité, à ces propositions.

- **QUESTIONS DIVERSES :**

- **MISE A JOUR, APPROUVEE A L'UNANIMITE, DU REPERTOIRE DES VOIES DE LA COMMUNE DE LUMBRES :**

Le répertoire des voies de la Commune de Lumbres n'est plus à jour. Une réactualisation de ce fichier s'impose. Aussi, chaque voie a été mesurée, ce qui fait apparaître le résultat ci-dessous :

Chemin	D'Acquembronne	243 m
	De l'Aby	472 m
	De Mombreux	983 m
	De la Passerelle	206 m
	De Quelmes	130 m
	Du Pressart	50 m
Cité	Denis Cordonnier	118 m
	Des Castors	240 m
	Des Cheminots	306 m
	Henri Seillier	165 m
	Kennedy	48 m
	Roger Salengro	134 m
	Schaffner	175 m

Impasse	Du Cimetière	88 m
	Du Lycée	204 m
	Macaux	156 m
Le Val		3 274 m
Résidence	Casimir Gressier	115 m
	Guy Mollet	163 m
	Havet	48 m
	Léon Blum	1 035 m
	Les Impressionnistes	285 m
	Les Sars	95 m
	Louise Michel	57 m
	Pierre Bérégovoy	200 m
	Roger Quilliot	109 m
	Trézéguet	309 m
Route	D'Acquin	766 m
	Du Val	515 m
Rue	Albert Thomas	724 m
	Anatole France	328 m
	Broncquart	280 m
	Candide Couzin	291 m
	Claude Clabaux	150 m
	De l'Isle	208 m
	Des écoles	133 m
	Du 11 Novembre	577 m
	Du 08 Mai	426 m
	Du Dépôt	175 m
	Emile Zola	683 m
	Henri Russell	746 m
	Jean Jaurès	310 m
	Jean Moulin	319 m
	Jules Guesde	560 m
	Jules Leriche	220 m
	Louis le Sénéchal	170 m
	Marx Dormoy	397 m
	Robert Dufour	733 m
Salvador Allendé	615 m	
ZAL des Rahauts		270 m
ZAC des Sars		296 m
TOTAL		19 300 m

Les démarches nécessaires à l'actualisation de ces données seront accomplies auprès de la Direction des Finances Locales de la Préfecture d'Arras.

- **DESIGNATION DE M. GERARD COLIN EN QUALITE DE DELEGUE COMMUNAL AU SEIN DES INSTANCES DU PARC NATUREL REGIONAL.**

- **RETROCESSION DE TERRAINS POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE
GENDARMERIE :**

Pas-de-Calais Habitat a reçu l'agrément de l'Etat pour assurer la maîtrise d'ouvrage de la nouvelle caserne de gendarmerie de Lumbres dans le cadre d'un montage privé.

Un accord de principe sera donné sur la cession au profit de Pas-de-Calais Habitat des parcelles cadastrées Section B n° 634 et n° 639 moyennant l'euro symbolique.

Un avis favorable a été émis, à l'unanimité, à cette proposition.